



Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2022

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 10 mai 2022 le conseil communal a approuvé conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le lotissement de six terrains sis au lieu-dit « route de Remich », numéros cadastraux 1581/3786, 1581/6058, 1581/6059, 1581/6060, 1581/6061 et 1581/6062 de la section B de Mondorf-les-Bains en deux lots distincts suivant projet de morcellement du 27 avril 2022 établi GEOCAD Géomètres officiels S.à r.l., réf. : 13589-02.

Le morcellement est publié et affiché par la présente en application de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

La décision et le plan de lotissement sont à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention de la décision et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente décision dans les trois mois qui suivent la publication ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins


Le secrétaire communal


Le bourgmestre

Administration communale de Mondorf-les-Bains

1, place des Villes Jumelées - L-5627 Mondorf-les-Bains - Tél 23 60 55 - 1

B.P. 55 - L-5601 Mondorf-les-Bains - Fax 23 60 55 - 29 - www.mondorf-les-bains.lu

COMPTES BANCAIRES : BILL LU39 0023 1220 2140 0000 BILLULL - BGLL LU92 0030 0250 0109 0000 BGLULL

BCEE LU11 0019 8901 1300 7000 BCEULL - CCPL LU42 1111 0010 8316 0000 CCPLULL - CCRA LU10 0090 0000 2140 1708 CCRALULL